

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Janvier 2016

Ordre du jour :

- Création d'un poste de 3^{ème} adjoint au maire

L'an deux mille seize, le 29 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 20 janvier 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : T. MENUCELLI, C. MERLIAUD, F. MAUNOURY, C. BIRON, I. CAILLET, M. JULIEN-RIVE, J. HUMPHREYS, A. BERTRAND

Absents : C. BOURDELAS, M. MARINIE, M. COSTA.

Christian MERLIAUD est nommé secrétaire de séance.

On passe à l'ordre du jour.

1. 3^{ème} Adjoint au Maire - Création d'un poste et Election

Délib.n°4/2016

M. le Maire rappelle le procès-verbal du 28 mars 2014, procédant à l'élection du Maire et à 2 adjoints.

Afin de permettre un meilleur fonctionnement de la municipalité, il propose, comme le permettent les articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, de créer un poste de 3^{ème} adjoint.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette proposition.

Il est procédé ensuite à l'élection d'un 3^{ème} adjoint.

M. Christian BIRON s'étant porté candidat, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 8

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître) : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Monsieur **Christian BIRON** ayant obtenu huit voix (8), a été proclamé Troisième Adjoint.

2. Indemnités du Maire et des Adjoints

Délib.n°5/2016

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 avril 2014 (n°11/2014), instaurant le taux d'indemnité attribué aux Maire et Adjoints, et que pour la strate de population de la commune l'indemnité maximum du maire est fixée à 17 % de l'indice brut mensuel 1015 et celle des adjoints à 6,6 %.

Il propose de voter les indemnités suivantes à compter du 1^{er} février 2016 :

	Taux en % de l'indice 1015	Montant brut en € au 1 ^{er} Février 2016
Maire	17	646,25
Pour les 3 Adjoints au Maire	6,6	250,90

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix, approuve cette proposition et dit qu'elle sera effective au 1^{er} Février 2016 et charge M. le Maire de l'appliquer.

3. Indemnités du 3^{ème} Adjoint

Délib.n°6/2016

Monsieur le Maire propose que Monsieur Christian BIRON étant élu ce jour 3^{ème} adjoint au Maire, il puisse percevoir son indemnité à compter du 1^{er} Février 2016.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix, approuve cette proposition et dit qu'elle sera effective au 1^{er} Février 2016 et charge M. le Maire de l'appliquer.